



Libres et Indépendants

GRATIFICATION DES STAGES LA FNAS F-O EST SOLIDAIRE DES ETUDIANTS DES IRTS

Pleinement solidaire du mouvement des étudiants en lutte, dont certains sont déjà en grève illimitée dans plusieurs IRTS, la FNAS F-O affirme elle aussi, que les formations du social et médicosocial sont mises « à mal et en péril », du fait de l'application précipitée par la DGAS, du décret du 31 janvier 2008 relatif à la gratification des stagiaires.

Le comportement de la DGAS sur cette question, nous interpelle d'autant plus que tout le monde sait bien que notre secteur professionnel doit faire face, aujourd'hui et dans les années à venir, à une pénurie très importante de professionnels qualifiés, laquelle s'accroîtra si aucune mesure positive et nouvelle n'est prise pour développer l'accès de Tous aux Centres de formation au Travail social.

Alors pourquoi dès lors, fragiliser les fondements même de la formation en alternance de notre secteur, par cette décision prise sans aucune concertation, et qui amène les employeurs à annoncer qu'ils risquent rapidement de refuser des stagiaires, parce que sans moyens financiers nouveaux, ils ne pourraient pas rémunérer les étudiants comme le décret les y oblige.

La FNAS F-O tient à ré-affirmer son attachement :

- à la formation spécialisée et qualifiante en alternance des salariés de notre secteur, spécificité qui a incontestablement fait ses preuves auprès des usagers depuis sa mise en place. F-O s'opposera à toute mesure qui en définitive viendrait la remettre en cause ;
- à la rémunération des stagiaires, la gratification en représentant la première étape ;
- au principe républicain d'égalité des droits, c'est pourquoi elle demande l'application de ce décret également aux stagiaires du secteur public..

Par ailleurs, la FNAS F-O demande à la DGAS de rapidement débloquer les **moyens supplémentaires** nécessaires pour financer l'application du décret, puis de l'annoncer publiquement afin que les gratifications dévolues aux stagiaires soient payées rapidement, ceci afin de ne pas remettre en cause le présent et l'avenir des stages dans notre secteur.

Avec les étudiants, la FNAS F-O rappelle que cette gratification ne saurait, non plus, servir de prétexte aux employeurs pour prétendre que les stagiaires en formation seraient des salariés comme les autres. Il appartiendrait alors à la DGAS de régler juridiquement cet autre problème.

Paris, le 21 mars 2008

